

## AVIS DE COURSE

Régate de Printemps  
22-23 juin 2019  
Lac de Cazaux  
Cercle de Voile de Cazaux Lac  
IL 5 A

La mention [DP] dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*(RCV).
- 1.2 les règlements fédéraux.
- 1.3 les règles de Classe : Class A et Mach 6.5

### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux : Class A et Mach 6.5
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire de 9h à 12h au secrétariat du CVC le samedi 22 juin 2019.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité

### 3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Class A : 40€  
Mach 6.50 : 90€

### 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :  
Samedi 22 juin 2019 de 9h à 12h

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 6	14h	Class A Mach 6.5
Dimanche 7	10h30	Class A Mach 6.5

- 5.2 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30

### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées conformément à la prescription fédérale.

### 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de types construits.

**8. SYSTEME DE PENALITE**

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

**10. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués aux concurrents.

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Mr Hervé Duchesne-Ferchal 06 82 65 77 25